

Bayonne, le 17 mars 2018

NOTE DE PRESSE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE S'ENGAGE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a délibéré à l'unanimité le 21 juillet 2017 pour signer la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, élaborée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe* et ses associations nationales membres, parmi lesquelles l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE). Ce 17 mars, la signature de la charte conclue une matinée d'échanges sur cette thématique.**

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue une dimension essentielle à toute démocratie. Malgré de nombreux progrès, elle n'est pas une réalité dans de nombreux secteurs : économie, politique, social... De fait, les collectivités territoriales ont une responsabilité et un rôle majeur à exercer pour favoriser une société réellement égalitaire.

Après avoir été sollicitée par le collectif Egiatzko Berdintasunaren Alde (EBA) - Coordination pour une égalité réelle, regroupant plusieurs associations féministes, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a délibéré à l'unanimité le 21 juillet 2017 pour signer la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Cette charte, élaborée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe* et ses associations nationales membres, parmi lesquelles l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)**, pose les principes fondamentaux de l'engagement du signataire en faveur de l'égalité :

- la représentation et la participation équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les sphères de prise de décision (politiques, administratives, syndicales...),
- la prise en compte et la lutte contre les autres facteurs de discrimination (origine, langue, orientation sexuelle, convictions politiques, religieuses, handicap...),
- l'élimination des stéréotypes sexués,
- l'intégration de la dimension de l'égalité dans l'ensemble des activités, politiques et financements (y compris le budget) développés par la collectivité en tant qu'employeur, donneur d'ordre, prestataire de services, aménageur...,
- la mise en place d'un plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes précisant les objectifs à atteindre en matière d'égalité, les mesures à développer de manière à atteindre les objectifs fixés, le calendrier de mise en œuvre, les ressources affectées.

Cette charte comporte notamment 30 articles intéressant tous les domaines d'actions des collectivités territoriales. Ces articles énoncent le cadre juridique et les politiques. Ils précisent les principes et outils d'action nécessaires à sa mise en œuvre concrète et progressive permettant de faire progresser l'égalité sur le territoire.

Ce 17 mars, avant la signature de la charte par le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, une rencontre est organisée entre des acteurs de la société civile et des élus pour échanger sur la mise en place de cette charte.

Pour l'occasion sont réunis des acteurs de la société civile et des élus communautaires, des conseillers régionaux et parlementaires du territoire, des élus de collectivités déjà engagées dans la mise en œuvre de la charte (à l'image de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la commune de Tolosa...).

Cette matinée répond à un double objectif : mettre en lumière l'engagement pris par la Communauté d'Agglomération Pays Basque et lancer un groupe de travail permettant d'aboutir à la mise en place d'un plan d'actions. Des retours d'expériences sont par ailleurs attendus. Plusieurs villes ont en effet déjà adopté cette charte à l'image de Tolosa, Bordeaux, Oñati, Nantes, Suresnes...

* Le CCRE est l'organisation européenne représentative de plus de 150 000 collectivités territoriales à travers 60 associations nationales issues de 41 pays européens. Le CCRE œuvre à promouvoir une Europe unie fondée sur l'autonomie locale et régionale et la démocratie. Il mène des actions en matière d'égalité des femmes et des hommes depuis près de 30 ans.

** L'AFCCRE est la section française du CCRE. Elle rassemble près de 1500 collectivités territoriales françaises (communes, conseils généraux, conseils régionaux, structures intercommunales) actives en matière de construction européenne dont elle accompagne les activités et projets. Elle assure en France la promotion de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Contact presse :

Direction de la communication de la Communauté
d'Agglomération Pays Basque /
Euskal Hirigune Elkargoko komunikazio zuzendaritza
05 59 44 74 58